



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

2022

ne doit pas res-
ter une année
Blanche!

La CFDT s'engage
pour la revalori-
sation des sa-
lares



Adhérez en ligne

F3C CFDT
47-49 avenue Simon Bolivar
5950 Paris cedex 19
Tél : 01 56 41 54 00
www.f3c.cfdt.fr



ACCORD NAO: LA CFDT S'ENGAGE!

C'est avec plus de trois mois de retard que Mediapost propose une négociation et un accord NAO sur les salaires! Une nouvelle fois l'entreprise se justifie au regard du contexte économique et social, balaie d'un revers de main ses propres accords, en repoussant de juin à octobre la revalorisation des salaires, malgré un calendrier prédéfini !

Pourtant, **la CFDT n'a eu de cesse de réclamer des augmentations salariales pour l'ensemble des salariés de Mediapost.** L'impact des crises que nous traversons doit être compensé par des augmentations salariales significatives alors que Mediapost se dédouane de sa responsabilité et se repose d'avantage sur les aides de l'Etat.

Les propositions obtenues ci-dessous, permettront de ne pas sombrer dans une fuite en avant constante proposée par la direction. Le misérabilisme rampant n'est pas la conception du dialogue social de la CFDT, bien au contraire, nous avons été à nouveau force de propositions, comme sur les autres dossiers: Oui pub, dialogue social et CSE!

Nous nous félicitons que, même très tardivement après les délais légaux de signature, la CGT soit revenue à la table des négos...élections prochaines obligent, en signant cet accord 2022 !

Les mesures salariales:

Mediapost accepte de revaloriser la grille salariale des minimas de rémunération. (A savoir, ils sont au-dessus du niveau de la branche et applicables au 1^{er} octobre) :

Niveau classification	Valeur au 1er octobre à Mediapost	Valeur actuelle à la Branche (avril 2022)
1.1	1678,95€	1603,12€
1.2	1760,00€	1685,00€
1.3	1785,00€	1700,00€
2.1	1815,00€	1715,00€
2.2	1835,00€	1744,00€
2.3	1950,00€	1804,00€
3.1	1929,00€	1929,00€
3.2	2079,00€	2079,00€
3.3	2429,00€	2429,00€
4	3129,00€	3129,00€

SMIC brut horaire:
1678,95€ (11,07 brut)
SMIC net horaire:
1329,05€ (8,76€ net)

Une mesure portée par la CFDT, avec des grilles revalorisées pour éviter le tassement entre les différents niveaux lors des augmentations du SMIC.

Les augmentations catégorielles:

- 👉 0,8% pour les salariés dont le SBA* (+ variable) inférieur ou égal à 38 000€;
- 👉 0,5% pour les salariés dont le SBA (+variable) supérieur à 38000€ et inférieur à 48000€ ;
- 👉 0,3% pour les salariés dont le SBA (+ variable) est égal ou supérieur à 48000€.

Il était tout aussi important d'avoir une augmentation pour l'ensemble des catégories, pour limiter leur perte de pouvoir d'achat.

*SBA: salaire brut annuel



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Pour la CFDT cette situation n'est pas satisfaisante. Nous rappelons à la direction que les rattrapages successifs sur les 1.1 et 1.2 ne sont pas le fait de l'entreprise mais du gouvernement et qu'il est inacceptable que des salariés soient oubliés à ce point.

La CFDT n'emploiera délibérément pas l'expression « **bénéficiaire de l'augmentation du SMIC** » si chère à la direction de Mediapost. En effet, les niveaux 1.1 et 1.2 n'ont pas bénéficié de l'augmentation du SMIC, ils ont juste été concernés par le rattrapage d'une partie de leur pouvoir d'achat tout en sachant qu'au vu de l'inflation et de la **hausse des carburants le compte n'y est vraiment pas!**

Les mesures spécifiques:

Fond de secours et de remplacement temporaire du véhicule des salariés des activités distribution et mécanisation: **reconduite de l'accord de 2011.**

La CFDT se félicite de cette avancée de 2011 qui permet aux salariés en difficulté d'avoir une aide directe non remboursable afin de contribuer à la continuité de service de l'entreprise. Sans cette aide, Mediapost et ses salariés en difficulté ne pourraient assurer la distribution. Ce fond est géré par les CSE de régions, les commissions sociales ou automobiles! Il peut aussi servir pour la réalisation des contrôles techniques!

Egalité professionnelles, rémunération Femmes/Hommes:

L'entreprise se satisfait de l'égalité F/H dans l'entreprise. Pour la CFDT, l'effort doit être continu, amplifié tant sur les aspects rémunération que sur la reconnaissance en matière de promotion. Sans oublier les parts variables pour les niveaux qui en sont dotés!

L'enveloppe de 20 000€ suffira t-elle à réguler les différents?

Pour Conclure: La CFDT considère une nouvelle fois que l'entreprise ne va pas au bout des négociations et se limite aux directives du Groupe et Siège La Poste! **Nous ne signons pas pour autant un chèque en blanc à Mediapost** pour ces négociations tardives. Force est de constater, que nos revendications sont loin d'avoir toutes abouties, la CFDT a su jouer son rôle de 1ère organisation syndicale.

Si de nouveaux signataires de complaisance sont venus tardivement conforter notre position, les mêmes ne tarderont pas à dénigrer les actions de la CFDT, tout en valorisant leur action.

Depuis plusieurs mois, la campagne est lancée avec son pendant d'incohérences! A nous d'amplifier nos actions pour de nouvelles revalorisations salariales! A suivre...



Adhérez en ligne

F3C CFDT
47-49 avenue Simon Bolivar
5950 Paris cedex 19
Tél : 01 56 41 54 00
www.f3c.cfdt.fr



Vos contacts CFDT

Karine FELLETTIN:
kfelletin@cfdtf3c.org
Tél: 06.34.67.27.21

Karine SERRAT:
kserrat@f3c.cfdt.fr
Tél: 06.62.48.30.29

